

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

06 – 21 Septembre 2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ZONE DU LUC

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que suite à la réunion du 20 juillet 2017 avec les services préfectoraux et de la Direction des Finances Publiques, il a été convenu que chaque commune vote le budget primitif de 2017 relatif à leur zone.



Considérant qu'il y a lieu de régulariser certaines écritures passées à tort sur ce budget comme la subvention de 2011 du Conseil Général de 25 000 € imputée en investissement au lieu du fonctionnement et les dépenses d'investissement de 2009 liées aux travaux du giratoire et des réseaux pour 455 000 € imputées à tort en investissement.

Considérant que le projet de budget primitif 2017 a été transmis le 25 Août 2017 par le trésorier,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 3 abstentions (Mme DULAC, MM. CALVI, CHARLES),**

- ADOPTE le budget primitif 2017 « Zone du Luc » équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

 FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	711 767.65	25 000.00
Opérations d'ordre	1 709 952.29	1 966 435.38
Résultat reporté		430 284.56
Dépenses totales	2 421 719.94	2 421 719.94
 INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	96 848.84	1 547 879.63
Opérations d'ordre	1 923 324.27	1 666 841.18
Résultat reporté	1 194 565.70	0,00
Recettes totales	3 214 738.81	3 214 738.81

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :